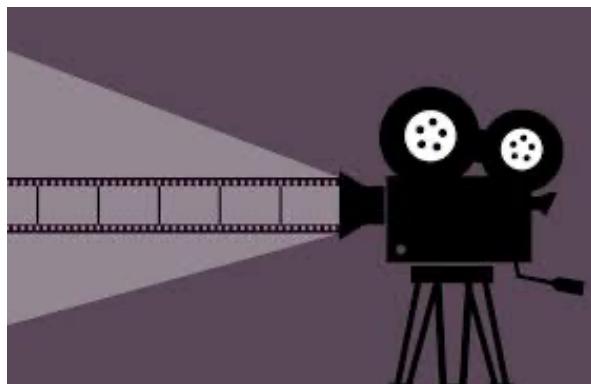




Cinéma



**La demande doit impérativement être envoyée PAR COURRIER avant le 15 décembre de l'année.
Une tolérance est accordée jusqu'au 08 janvier de l'année N+1 pour les achats de décembre.**

Le CAES participe à vos dépenses de cinéma à raison d'un remboursement par an et par adhérent interne d'un montant de **20 euros** sur présentation d'une facture de 10 billets ou d'un abonnement de 10 places de cinéma, compris entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année en cours.

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La facture de l'achat des 10 tickets ou de l'abonnement,
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer par courrier OBLIGATOIREMENT à l'adresse suivante :

**Laurent KOCH
59, rue Charles Lucot
52100 SAINT-DIZIER**





Formulaire de demande de subvention

Cinéma

(625762)

La demande d'aide doit impérativement être envoyée PAR COURRIER avant le 15 décembre à l'adresse suivante :

Laurent KOCH – 59, rue Charles Lucot 52100 SAINT -DIZIER

Nom et prénom de l'adhérent : _____

- Facture de 10 places de cinéma

Ou

- Facture d'abonnement de 10 places de cinéma

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____